

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Septembre 2019

174x19

CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE : ASSOCIATION «LES PETITS POIS SONT ROUGES»

Dans le cadre de sa politique culturelle et de l'accès du plus grand nombre à la culture, la ville accueille des spectacles dans ses différents équipements culturels. Afin d'aider les artistes à créer et répéter leur spectacle, la ville souhaite également pouvoir accueillir des compagnies en résidence artistique qui en feraient la demande.

L'association « Les Petits Pois Sont Rouges » – 5 rue du pont 13710 Fuveau – Siret : 80800631600018 – Représentée par Madame Florence Bonnet a sollicité la commune en vue d'être accueillie dans ce cadre. Aussi, il est proposé de signer avec elle une convention bipartite de résidence artistique, permettant de clarifier les obligations de chaque partie et de préciser les contreparties apportées par la compagnie accueillie.

Vu l'avis favorable de la commission promotion de la ville

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE le principe de signer une convention bipartite de résidence artistique avec l'association « Les Petits Pois Sont Rouges »
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Septembre 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA

-- convention bipartite -- *résidence artistique*

ENTRE

La Ville des Pennes-Mirabeau

DEMEURANT : Hôtel de Ville - BP 28 - 13758 LES PENNES MIRABEAU

NUMERO SIRET: 211 300 710 000 12

CODE APE : 751 A

LICENCE : 1-1108307, 1-1108308, 1-1108309

REPRESENTEE PAR : Monique SLISSA

EN SA QUALITE DE : Maire

ci-dessous dénommée **La Ville**

D'une part,

ET

L'Association Les Petits Pois Sont Rouges

DEMEURANT : 5 rue du pont 13710 fuveau

NUMERO SIRET : 80800631600018

REPRESENTEE PAR : Florence Bonnet

EN SA QUALITE DE : Présidente

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Dans le cadre de sa politique culturelle de soutien aux compagnies régionales, **la Ville des Pennes-Mirabeau** souhaite s'engager, par la présente, dans la réalisation d'une résidence artistique en vue de la création d'un spectacle proposé librement par **l'Association Les Petits Pois Sont Rouges**

La Ville s'engage à mettre à disposition de **l'Association Les Petits Pois Sont Rouges**, la Salle de Spectacle LA CAPELANE, sise chemin de la capelane, pour des séances de travail en vue de la création du spectacle «**Tout émotionné** » (Titre provisoire).

L'Association Les Petits Pois Sont Rouges pourra se faire prêter ou louer tout matériel compatible avec celui des Salles de Spectacles nécessaire à la création de son spectacle.

La responsabilité technique des Salles de Spectacles revient au Service Municipal de la Culture.

La mise à disposition est effective aux dates suivantes : du 8 au 11 janvier 2020, du 12 au 15 février 2020, du 25 au 28 mars 2020, du 13 au 18 avril 2020, du 17 au 21 juin 2020 et une période d'une semaine sera à définir avant la création du spectacle.

Obligations de la Ville

La Ville s'engage à tenir à disposition de **l'Association Les Petits Pois Sont Rouges** la salle : La Capelane.

La Ville assure avec son personnel municipal le fonctionnement des équipements techniques le 1er et le dernier jour de résidence. Entre temps, le personnel municipal gérant les équipements techniques ne pourra intervenir que ponctuellement et selon ses disponibilités.

Obligations de l'Association Les Petits Pois Sont Rouges

L'installation de la salle lors de l'arrivée et le démontage des installations au départ de la compagnie sont à charge de **l'Association Les Petits Pois Sont Rouges**. (pendrillons, lumières...).

L'Association Les Petits Pois Sont Rouges devra s'assurer que les installations techniques seront utilisées par un technicien compétent et habilité. Les frais en découlant incomberont à **l'Association Les Petits Pois Sont Rouges**.

Il pourra être consenti un prêt de clés pour permettre le travail à des heures tardives ou lors des jours de fermeture des salles. **L'Association Les Petits Pois Sont Rouges** devra s'assurer de la fermeture de la salle à son départ et de la mise sous alarme du lieu. **AVERTISSEMENT** : La salle n'étant pas gardée, il appartient à l'Association de maintenir le bâtiment fermé à clé durant toute la durée de leur travail et d'enclencher l'alarme après chacun de leur départ.

En contrepartie du temps de résidence, **l'Association Les Petits Pois Sont Rouges** s'engage à présenter son travail sous forme de 3 ou 4 représentations à définir en 2021 à un tarif préférentiel.

L'Association Les Petits Pois Sont Rouges s'engage à signaler, en mentionnant son nom ou en apposant son logo, sur tous les supports de communication qui seront édités, l'aide de **la Ville** à la création de ce spectacle.

Assurances

La Ville est assurée pour l'ensemble des bâtiments communaux.

L'Association Les Petits Pois Sont Rouges devra souscrire une assurance Responsabilité Civile pour ces séances de travail valable pour :

- les personnes présentes de **l'Association Les Petits Pois Sont Rouges**
- les dégâts pouvant être occasionnés à l'équipement jusqu'à sa destruction
- la détérioration ou le vol du mobilier et du matériel

L'Association Les Petits Pois Sont Rouges s'engage également à respecter la législation du travail dans le cas d'emploi de personnes du spectacle et à verser les cotisations salariales et patronales dans le cas échéant. **La Ville**, par cette mise à disposition, ne pourra voir sa responsabilité engagée dans le cas où la législation du travail ne serait pas respectée.

Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de la ville, mais seulement après épuisement des voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...).

La loi française est reconnue seule compétente et le français est la langue faisant foi à l'interprétation du présent contrat.

Fait en trois exemplaires, aux Pennes-Mirabeau, le

Pour **la Ville des Pennes-Mirabeau**
Le Maire
Madame Monique SLISSA

Pour **l'Association Les Petits Pois Sont Rouges**
La Présidente
Madame Florence Bonnet

ou son représentant

Monsieur André Balzano
Adjoint à la promotion de la ville